

Ashwani K. Singh
16, avenue Adrien-Jeandin
1226 Thônex

Monsieur le Président
Département de l'aménagement,
de l'équipement et du logement
Service de l'espace public et des
infrastructures
Case postale
1211 Genève 8

Thônex, le 9 juillet 2004

Concerne: Observations, plan No 29371-512-531-537 du 16.3.2004
Enquête publique No 1385

Monsieur le Président,

Résident de la commune de Thônex, j'ai pris connaissance de l'enquête publique précitée. Habitant la Résidence Apollo (avenue Adrien-Jeandin), je subis déjà plusieurs fois par jour les nuisances et les bouchons d'une circulation saturée; elle l'est également sur les autres artères, tant principales que secondaires (je rappelle qu'Adrien-Jeandin est sensée être une rue "résidentielle"...).

Or le projet prévu par vos services ne ferait qu'accroître les problèmes. Je constate en effet que ce projet ne propose qu'une extension des axes existants pour desservir les Communaux d'Ambilly, sans qu'il soit prévu d'aménagement global de la circulation dans notre secteur du canton (Thônex, Puplinge, la Gradelle, Sierne...): il en résultera inévitablement un surcroît de difficultés.

Comment peut-on évaluer un projet de circulation alors qu'aucun plan général d'urbanisation des Communaux d'Ambilly et de la commune de Puplinge n'ait été élaboré? Par ailleurs, vos services et l'OTC ont rétréci les voies de circulation par la rue de Genève et par la route de Malagnou, rendant extrêmement difficile le transit par ces pénétrantes traditionnelles. Imaginez le surcroît de véhicules obligés d'utiliser ces axes pour se rendre en ville! Cette situation sera encore aggravée par les développements en cours dans les communes françaises limitrophes, où aucun parking d'échange n'est à l'étude.

En conclusion, je pense que votre projet est à revoir en totalité et qu'il serait judicieux de consulter les Thônésiens sur l'avenir de l'urbanisation dans leur commune, aussi bien pour la circulation automobile que pour les transports en commun.

En espérant que vous prêterez attention à mes remarques, je vous présente, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Ashwani K. Singh



Le Conseiller d'Etat

DAEL
Aménagement du territoire
Rue David-Dufour 5
Case postale 22
1211 Genève 8

Monsieur Ashwani K. Singh
Avenue Adrien-Jeandin 16
1226 Thônex

N/réf : 302.FW.cpe

Genève, le 8 octobre 2004

Concerne : Plan de réservation de site routier n° 29'371-512-531-537 du 16 mars 2004
correspondant à l'enquête publique n° 1385

Monsieur,

J'ai bien reçu vos observations relatives au plan de réservation de site routier n° 29'371-512-531-537 du 16 mars 2004 dans le cadre de la procédure d'enquête publique n° 1385 et je suis conscient des conséquences de ce plan.

A ce stade, je dois préciser que le plan de réservation de site routier constitue une mesure conservatoire et non une décision définitive de tracés routiers. Il permet de prendre les dispositions foncières pour assurer l'implantation, cas échéant, de futurs raccordements routiers aux réseaux existants tant pour les transports individuels que pour les transports publics.

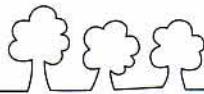
Aussi, j'ai fait lancer des études directrices d'aménagement qui, comme vous le préconisez, portent entre autres sur les problèmes liés aux déplacements dans la région des Trois-Chênes. Le développement des transports publics nécessaires à l'urbanisation Mon Idée - Communaux d'Ambilly offrira aux Trois-Chênes une alternative réelle au trafic individuel, qui devra permettre une croissance urbaine mesurée, prenant en compte la situation sur l'ensemble des axes routiers y compris les pénétrantes que constituent la rue de Genève et la route de Malagnou.

Afin de prendre en compte le développement en cours dans les communes françaises, d'entente avec M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge du DIAE, j'ai proposé aux autorités françaises une séance pour faire le point sur les attentes et les inquiétudes des différentes collectivités.

Comme j'en ai pris note, vous comprenez que la situation de pénurie de logements dans le canton nécessite la mise en œuvre du développement des sites des Communaux d'Ambilly et de Mon-Idée. La concertation qui sera bien entendu organisée au fur et à mesure de l'avancement des études d'aménagement vous permettra, dans le cadre de vos associations, d'apporter le point de vue des Thônésiens.

Espérant vous avoir fourni des explications utiles, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent MOUTINOT



Thônex

Lettre aux groupements suivants :

- Amicale des habitants du Curé-Desclouds
- Association des habitants de Mon-Idee
- Association Hameau de Villette
- Association des intérêts de Moillesulaz-Foron et Thônex-Nord
- Association des habitants de Thônex-Sud
- Association du chemin des Pinsons
- Association de défense des Communaux d'Ambilly et des espaces verts à Thônex
- Association Thônex-Nord des habitants de Mon-idée
- Thônex-Réalisme
- Association de Sous-Moulin
- Bien vivre à Puplinge
- Association Résidence Apollo

Concerne : Communaux d'Ambilly – PAC MICA

Mesdames, Messieurs,

A toutes fins utiles, nous vous remettons, en annexe, le texte relatif à la procédure d'opposition au projet de loi no 10189 modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Thônex (Communaux d'Ambilly – création d'une zone de développement 3 et de zones des bois et forêts) qui est à l'enquête publique

du 28 janvier au 26 février 2008.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Thônex, le 1^{er} février 2008
CA-PHG/fp/2008-0090.doc

Au nom du Conseil administratif :

I. ROCHAT
Maire

Annexe mentionnée

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

PROCEDURE D'OPPOSITION AU PROJET DE LOI N° 10189

MODIFIANT LES LIMITES DE ZONES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

DE THONEX / COMMUNAUX D'AMBILLY

(création d'une zone de développement 3 et de zones des bois et forêts)

Plan N° 29460-537

Conformément à l'article 16 alinéas 4 et ss de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (L 1 30), les personnes intéressées sont informées du dépôt du projet de loi N° 10189 modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Thônex (création d'une zone de développement 3 et de zones des bois et forêts au lieu-dit "Les Communaux d'Ambilly").

Ce projet peut être consulté :

- **au département du territoire**, services généraux de l'aménagement du territoire, 5, rue David-Dufour, 5^{ème} étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h. à 12h. et de 14h. à 16h.)
Tél. 022 327 45 36 et sur internet à l'adresse suivante :
www.geneve.ch/amenagement/procedures ;
- **à la mairie de Thônex**, 58, chemin du Bois-des-Arts (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h. à 12h. et de 13h30 à 17h30 (vendredi et veille de jours fériés jusqu'à 16h30) Tél. 022 869 39 00.

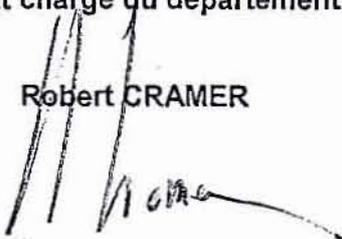
Pendant un délai de 30 jours à compter de la première publication, soit jusqu'au 26 février 2008, quiconque est atteint par le projet de modification des limites de zones et a un intérêt digne de protection à ce qu'il soit modifié ou écarté, peut déclarer son opposition, par acte écrit et motivé, au Conseil d'Etat. Ont également qualité pour former opposition les communes et les associations d'importance cantonale qui, aux termes de leurs statuts, se vouent par pur idéal à l'étude de questions relatives à l'aménagement du territoire, à la protection de l'environnement, des monuments, de la nature et des sites.

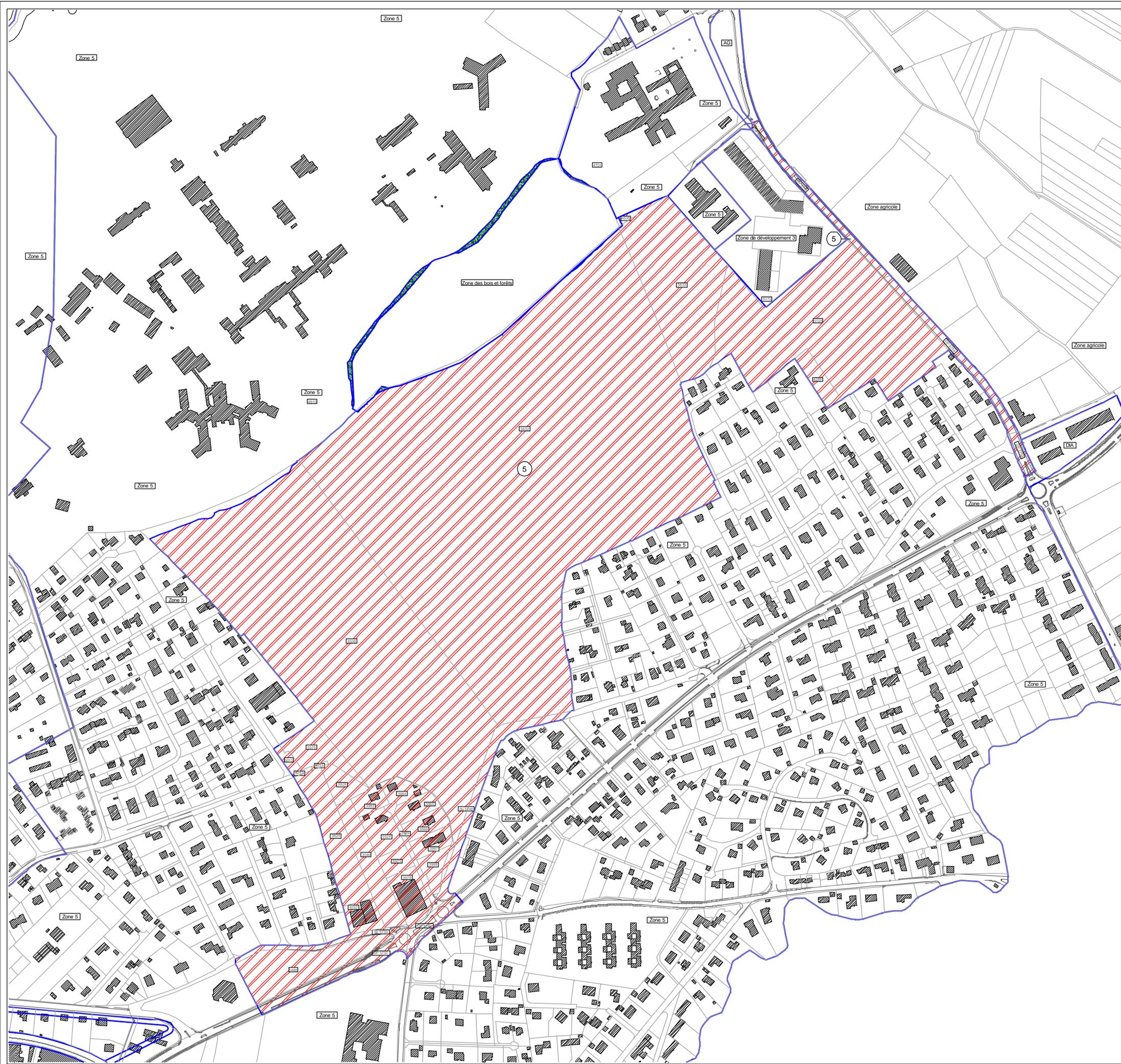
A publier 4 fois dans la FAO durant ce délai

1^{ère} publication : 28 janvier 2008

Le Conseiller d'Etat chargé du département du territoire :

Robert CRAMER





RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Domaine de l'Aménagement du Territoire

Service des Plans d'Affectation

THÔNEX

Feuilles Cadastreales
 Thônex : 24, 29, 30, 35, 36, 37, 38, 39 et 40.

Parcelles
 Thônex : 3046, 3828, 3829, 3831, 3979, 3983, 3984, 3985, 3986, 3987, 3988, 3989, 4032, 4206, 4538, 4539, 4701, 4810, 5125, 5172, 5253, 5486, 5575, 5632, 5633, DP 5732, dp 5733, DP 5746, dp 5748, DP 5758, DP 5759, DP 5760, DP 5761, 5923, 5924 et 6011.

Modification des limites de zones
 Communaux d'Ambilly

-  Zone de développement 3 DS OPB II
-  Zone des bois et forêts
-  Zone préexistante

Adopté par le Conseil d'Etat le : _____ Visa : _____ Timbres : _____

Adopté par le Grand Conseil le : _____

Echelle	1 : 2500	Date	14.12.2004
		Dessin	MB
Modifications			
Indice	Objets	Date	Dessin
	Synthèse enquête technique	24.01.2005	MB
	DS OPB	13.11.2007	MB

Code GIREC	Code alphabétique
Secteur / Sous-secteur statistique	THX
40.00.02	
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
537	
Archives Internes	Plan N°
	29460
Indice	
CDU	

M. Ashwani K. Singh
16, avenue Adrien-Jeandin
1226 Thônex

COPIE

Monsieur Robert Cramer
Conseiller d'Etat
Président du Département du territoire
2, rue de l'Hôtel-de-Ville, CP 3918
1211 Genève 3

Thônex, le 18 février 2008

Concerne : Projet de loi no 10189 modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Thônex (Communaux d'Ambilly - création d'une zone de développement 3 et de zones des bois et forêts) - Enquête publique

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance des documents relatifs au projet de loi susmentionné dans le cadre de la procédure d'enquête publique.

Tout comme beaucoup d'habitants du Canton de Genève, je salue toute initiative visant à construire des logements, conscient qu'il s'agit de répondre à une pénurie aiguë.

J'aimerais toutefois attirer l'attention de vos services sur l'importance capitale de bien prendre également en considération l'impact qu'aurait ce futur quartier sur la circulation automobile dans la Commune de Thônex - et en particulier dans son centre urbain - et de prévoir des aménagements en étroite concertation avec les autorités de Thônex et les associations représentatives des habitants des différents quartiers de la Commune. Cette concertation devrait également porter sur l'aménagement de la circulation de l'axe nord-sud de la Commune de Thônex (de Mon-Ideé au Pont-de-Sierne). En effet, cette circulation ne fera que s'accroître avec l'ouverture prochaine du Centre commercial de Thônex, dont la sortie du parking se fera exclusivement sur l'avenue Adrien-Jeandin, déjà largement saturée aux heures de pointe.

Même si peu de personnes contestent aujourd'hui qu'il faille accorder la priorité aux transports publics, il est évident qu'une partie de la population de notre Commune continuera encore longtemps à utiliser l'automobile pour ses trajets quotidiens, que ce soit par choix ou par nécessité.¹

Cette réalité implique que les mesures d'aménagement doivent avant tout chercher à fluidifier la circulation automobile - et non à l'entraver - par exemple en aménageant des

¹ Pensez par exemple un instant aux futurs habitants des Communaux d'Ambilly qui travailleraient dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates, ou à Givaudan (Vernier), ou encore à Firmenich (La Plaine)...

M. Ashwani K. Singh
16, avenue Adrien-Jeandin
1226 Thônex

ronds-points partout où cela s'avère possible ou par le choix judicieux de mise en sens unique de certains axes.

Par ailleurs, vos services n'ignorent pas que les TPG étudient l'éventuelle suppression des arrêts "Tronchet" et "François-Jaquier" au profit d'un arrêt unique situé entre les deux, et de mettre les trams et les bus circulant sur la rue de Genève sur site propre. Là aussi, nous espérons que ces travaux feront l'objet d'une étroite concertation avec la Commune de Thônex. Il s'agira également de tenir compte de la circulation qui sera engendrée par les développements en cours dans les communes françaises limitrophes. Enfin, la construction du CEVA impliquera obligatoirement un réaménagement de différents axes, notamment de la route de Jussy.

Il est donc primordial que l'étude de ces différents aménagements, ainsi que la planification et la réalisation des travaux, fassent partie d'une vision globale de la circulation ainsi que d'une planification cohérente et concertée, d'une part pour éviter des nuisances inutiles, d'autre part pour déboucher sur un résultat d'ensemble donnant satisfaction au plus grand nombre d'habitants de notre Commune. En effet, la préservation de notre qualité de vie intéresse autant les habitants futurs qu'actuels.

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous et vos services porterez à mes remarques lors de l'aménagement de la circulation à Thônex en rapport avec l'urbanisation des Communaux d'Ambilly et des autres travaux prévus, je vous présente, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Ashwani K. Singh

Administrateur, PPE Résidence Apollo,
avenue Adrien-Jeandin 16

Président de l'Association Résidence Apollo (ARA)

Conseiller municipal, Thônex

Copie: Mairie de Thônex



DT
Case postale 3918
1211 Genève 3

Recommandé

Monsieur Ashwani K. Sing
Avenue Adrien-Jeandin 16
1226 Thônex

N/réf. : RCR/JM/jw
605179-2008

Genève, le 2 avril 2008

Concerne : Projet de loi n° 10189 modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Thônex (Communaux d'Ambilly - création d'une zone de développement 3 et de zones de bois et forêts) - enquête publique

Monsieur,

Votre lettre du 23 février 2008 m'est bien parvenue et a retenu toute mon attention.

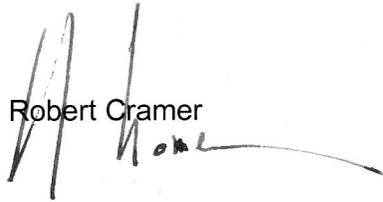
Les préoccupations dont vous faites état portent pour l'essentiel sur la nécessité d'obtenir une planification cohérente du secteur en cause, et plus particulièrement de définir une image du réseau des transports qui permette d'absorber de manière satisfaisante le surcroît de trafic qu'engendrera l'urbanisation des communaux d'Ambilly sur les territoires de Thônex et de Chêne-Bourg.

Le domaine de l'aménagement du territoire (DAT), qui est responsable du dossier, ainsi que l'office cantonal de la mobilité (OCM) partagent entièrement ces préoccupations. Cela a d'ores et déjà amené à la réalisation de plusieurs études sur ce sujet, et à préconiser la réservation d'emprises pour la réalisation de tronçons routiers sur le site même des communaux d'Ambilly. L'essentiel de ces travaux est consigné dans le projet de plan directeur de quartier portant sur le site, et dans le rapport qui l'accompagne.

Je vous informe que ce projet de plan directeur sera mis en consultation publique du 4 avril au 4 mai 2008. Vous aurez dès lors la possibilité de consulter ces documents, qui seront mis à disposition durant cette période au DAT, au 5^{ème} étage du 5, rue David-Dufour.

Dans l'immédiat, je considère que votre courrier du 23 février 2008, bien qu'envoyé pendant la procédure d'opposition au projet de loi susvisé, n'est pas constitutif d'une opposition à ce dernier. Dans l'hypothèse où vous seriez d'avis contraire, vous voudrez bien m'en faire part dans un délai de 15 jours à réception de la présente.

Dans l'intervalle, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.


Robert Cramer



Association Résidence Apollo
p.a. M. Ashwani Singh
16, avenue Adrien-Jeandin
1226 Thônex

Mme Isabel RoCHAT
Maire
Mairie de Thônex
58, chemin du Bois-des-Arts
1226 Thônex

Thônex, le 18 février 2008

Concerne: Thônoël

Madame le Maire,

En ma qualité de président de l'Association Résidence Apollo (ARA), j'ai bien reçu votre lettre circulaire datée du 1er février 2008, adressée aux différentes associations de quartier de Thônex. Je vous remercie pour nous tenir ainsi informés de l'évolution du projet d'urbanisation des Communaux d'Ambilly. Cette information a été discutée en comité, puis diffusée à tous nos membres par courriel et au moyen de notre site Internet <http://www.residence-apollo.ch>.

Je joins une copie de la lettre que j'ai adressée ce jour à M. Robert Cramer, Président du Département du territoire, pour le rendre attentif à notre sensibilité toute particulière pour l'incidence qu'aurait l'urbanisation des Communaux d'Ambilly - ainsi que d'autres travaux prévus - sur la circulation dans le centre urbain de Thônex, ainsi que notre espoir de voir ces aménagements planifiés et réalisés avec une vue d'ensemble, et de manière cohérente et concertée avec les autorités de Thônex et les associations de quartier de la commune.

Un modèle de lettre rédigée dans les mêmes termes a par ailleurs été distribué à nos membres par le biais de notre site Internet, afin que ceux qui le souhaitent puissent librement s'en inspirer ou l'adapter pour écrire à leur tour à M. Cramer. Je n'ai pas manqué de les enjoindre à le faire.

Je joins également pour votre information l'éditorial publié ce jour sur le site Internet de notre association, consacré à cette question.

En vous remerciant pour vos efforts et ceux du Conseil administratif visant à ce que cette urbanisation soit la plus maîtrisée possible, je vous adresse, Madame le Maire, mes salutations respectueuses.

Ashwani Singh
Président

Annexes: mentionnées

**COPIE**

Mairie de Thônex
58, chemin du Bois-des-Arts
1226 Thônex

Thônex, le 3 novembre 2008

Concerne: Plan directeur communal de Thônex

Messieurs,

A titre liminaire, la Résidence Apollo est un complexe immobilier regroupant 420 appartements, situé au cœur de la commune sur l'avenue Adrien-Jeandin. Constituée en 2004, l'Association Résidence Apollo (ARA) est une association à but non lucratif au sens des articles 60ss CC, ayant pour but à la fois de défendre les intérêts des habitants, majoritairement copropriétaires, et de faire vivre la Résidence au moyen de différentes activités conviviales; l'ARA regroupe actuellement quelque 100 ménages de la Résidence.

Plusieurs membres de notre comité ont assisté à la présentation du Plan directeur communal le 1er octobre 2008; ces dernières semaines, notre Président a par ailleurs pu s'entretenir au sujet de ce Plan avec le Secrétaire général adjoint (technique) de la Mairie de Thônex M. François Fortuna pour les questions ayant trait à l'urbanisme, ainsi qu'avec le Brigadier Didier Vincent, responsable de la police municipale, afin de clarifier certains points en rapport avec circulation et la mobilité; enfin, il a assisté aux explications complémentaires données aux habitants le 29 octobre 2008 par Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative de Thônex et M. Fortuna, ainsi que par les représentants des mandataires ayant contribué à l'élaboration de ce Plan.

Parmi les mesures proposées dans le Plan concernant plus particulièrement le centre urbain de Thônex et l'avenue Adrien-Jeandin, beaucoup vont dans le sens de ce que nous souhaitons depuis longtemps, ce qui bien évidemment nous réjouit. Citons notamment les mesures suivantes: le déclassement de la rue de Genève en réseau secondaire et d'Adrien-Jeandin en réseau de quartier, suivi d'aménagements visant à décourager le trafic de transit¹; la création d'un "espace rue" entre les places de Graveson et du Chêne-Vert; le renforcement de l'axe de circulation nord-sud constitué de la route de Jussy, de l'avenue François-Jacquier et de l'avenue de Thônex² afin, entre autres, de délester l'axe Tronchet-Jeandin.

¹ Le trafic automobile quotidien moyen (jours ouvrables) sur l'avenue Adrien-Jeandin est de plus de 8500 véhicules, niveau mesuré avant l'inauguration du Centre commercial de Thônex, dont on ne connaît pas encore l'impact.

² Un rond-point entre la route de Jussy et l'avenue Tronchet est à construire dès que le permettront les travaux du CEVA; une alternative serait de mettre le "stop" sur Tronchet et d'assurer la continuité du trafic sur la route de Jussy en en rectifiant légèrement le tracé; il faudrait également modifier le carrefour François-Jacquier/rue de Genève/avenue de Thônex avec un passage souterrain ou un rond-point traversé par le tram (comme à Chêne-Bourg ou aux Acacias); il faut également que l'on puisse tourner à gauche depuis l'avenue de Thônex en direction nord vers la rue de Genève, car

Or, on constate que ces mesures figuraient pour la plupart déjà dans le premier Plan directeur communal de 1999, voire même qu'elles étaient envisagées dans les plans établis...au début des années 1990! C'est sauf erreur en 1993 que MM. Fornerone et Piazzalunga, Conseillers administratifs en fonction à l'époque, avaient présenté aux habitants les travaux envisagés pour rendre l'avenue Adrien-Jeandin "rue résidentielle"³, travaux dont on nous avait déjà dit à l'époque qu'ils seraient accompagnés de la mise en passage souterrain de l'axe François Jacquier/avenue de Thônex.

Nous comprenons bien que la réalisation de ces projets ne dépend pas uniquement de la Commune de Thônex, mais également des objectifs et des priorités de nombreux intervenants dont les CFF, les TPG, la DGM ou la DGAT. Cela étant, la finalité des Plans⁴ est bien qu'ils soient mis en œuvre dans un délai raisonnable; on pourrait ajouter qu'ils ne sont utiles que s'ils sont accompagnés d'une réelle volonté politique, non seulement de la commune, mais de toutes les parties, puis poursuivis avec détermination. Aussi, au vu des nombreuses interdépendances entre les plans et les priorités des différents intervenants, et dans l'espoir que ces projets puissent être effectués de manière concertée et cohérente afin de minimiser les coûts et les nuisances, nous proposons que soit constitué un groupe de travail inter-administrations spécialement consacré à planifier et à coordonner la réalisation des différents aménagements prévus ces prochaines années dans le centre urbain de Thônex⁵, et qu'il rende compte régulièrement de l'avancement de ses travaux aux élus et à la population.

Nous l'avons dit, la plupart des mesures proposées nous réjouissent, dans l'espoir bien sûr qu'elles soient ensuite effectivement réalisées et ne restent pas indéfiniment au stade de "Plan". Par contre, une en particulier nous inquiète: il s'agit de la liaison entre l'axe routier nord-sud de la commune et la route Blanche/route de Malagnou. Une telle liaison nous semble d'abord difficilement réalisable dans des bonnes conditions techniques par l'exigüité des lieux; ensuite, elle va à l'encontre du souhait exprimé à maintes reprises dans le Plan, qui consiste à décourager le trafic de transit à travers la commune; enfin, une telle réalisation engendrerait inévitablement du trafic supplémentaire sur l'avenue Adrien-Jeandin, ce qui n'est pas souhaité par les riverains et n'est d'ailleurs pas dans l'esprit du Plan. Un moment, nous avons cru comprendre que ce projet avait pour but de favoriser l'accès du trafic motorisé à la future gare du CEVA à Chêne-Bourg (ce qui aurait été de toute façon possible par Sous-Moulin); or nous avons appris par la suite que la motivation était en réalité toute autre: de donner aux habitants de Thônex un accès direct à ce réseau (auto)routier qui traverse notre commune et qui mène au centre-ville et en Haute-Savoie. Or cet accès est parfaitement possible par la route de Sous-Moulin, sans parler du fait que le centre-ville est très bien desservi par les transports publics. Nous espérons que nos inquiétudes seront entendues et que l'on renoncera à donner suite à ce projet spécifique.

Une autre remarque concerne la fluidité du trafic sur les axes principaux. A lire le Plan, on pourrait avoir l'impression que les mesures visant à limiter les nuisances dues au trafic automobile passent par une entrave à la mobilité, notamment au moyen de feux (qui apparemment reviennent à la mode en remplacement des ronds-points...). Or en observant le long bouchon continu chaque matin et soir sur l'avenue de Thônex⁶, il nous paraît évident qu'il faut privilégier la fluidité du trafic, car un trafic qui roule, ne serait-ce qu'à 30 km/h, est moins

il s'agit bien d'une liaison du réseau principal et on a du mal à comprendre que des éventuelles oppositions puissent être retenues.

³ Classification de l'époque qui n'existe plus, mais qui correspondrait à une rue du réseau de quartier; les travaux prévus à Adrien-Jeandin ont été réalisés en 1995, après avoir été sensiblement modifiés par rapport au projet initial (les pistes cyclables prévues ont été supprimées); quant aux travaux concernant le carrefour rue de Genève/François-Jacquier/avenue de Thônex, ils n'ont jamais vu le jour.

⁴ Dont l'élaboration est rendue obligatoire par une loi cantonale de 2002.

⁵ Zone comprenant les rues de Genève et des Deux-Communes, le chemin de Chapelly, les avenues Tronchet et Adrien-Jeandin et de la partie nord de l'avenue de Thônex, où vit plus des deux tiers de la population de la commune.

⁶ Un rond-point au droit de Fossard, même petit, est indispensable, de même qu'un rond-point au Pont de Sierne.

nuisible que s'il circule à 40 ou 50 km/h mais se trouve à l'arrêt les trois quarts du temps par des feux ou des bouchons. Pour cette raison, nous restons plus que dubitatifs quant à l'opportunité d'une "esplanade" ou d'un "espace rue" sur l'avenue de Thônex à la hauteur de la Mairie, alors même que cet axe est considéré comme principal, dont la fluidité doit au minimum être maintenue et, de préférence, même améliorée.

Les Genevois l'ont clairement voulu et exprimé, les automobiles sont et resteront un des moyens de transport importants. En 2030, elles ne consommeront peut-être pas d'hydrocarbures, n'émettront pas de CO2 et seront propulsées par l'électricité, l'hydrogène ou d'autres moyens hybrides encore inconnus. Or quel que soit leur mode de propulsion, elles auront besoin tout comme aujourd'hui d'infrastructures routières planifiées avec vision et cohérence, ce qui implique de délester les rues secondaires et de quartier, de fluidifier la circulation sur le réseau principal et enfin, d'éviter le trafic de transit en offrant à ce dernier des routes de contournement. Dans cette vision et bien que cela dépasse le cadre de ce Plan, la traversée du lac et la liaison autoroutière entre Vézenaz et Etrembières doit être réalisée le plus rapidement possible, car c'est bien là, par le Nord de la commune, que doit se faire le raccordement de Thônex et de l'ensemble de la région d'Arve-et-Lac au réseau autoroutier.

Nous tenons enfin à exprimer nos remerciements chaleureux aux autorités communales et aux mandataires impliqués dans l'élaboration du Plan pour l'important travail fourni, la richesse et la qualité des informations présentées et les efforts déployés en matière d'explications données aux habitants.

Dans l'espoir que vous tiendrez compte de nos remarques et suggestions, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Comité de l'ARA *in corpore* :

Ashwani Singh
16, avenue Adrien-Jeandin
Président

Walter Good
14, avenue Adrien-Jeandin
Membre du comité

Jacques Barrelet
12, avenue Adrien-Jeandin
Trésorier

Marc Labhart
18, avenue Adrien-Jeandin
Membre du comité

Jean-Daniel Chevalier
16, avenue Adrien-Jeandin
Membre du comité

Pascal Voide
10, avenue Adrien-Jeandin
Membre du comité

Brigitte Chollet
16, avenue Adrien-Jeandin
Membre du comité

Copie: M. Robert Cramer, Président, Département du territoire



Thônex

Monsieur Ashwani SINGH
Président
de l'ASSOCIATION RESIDENCE APOLLO
Avenue Adrien-Jeandin 16
1226 THONEX

Thônex, le 23 décembre 2008
FF/fp/2008-1179-3

Concerne : Projet de Plan directeur communal (PDCom)

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre courrier daté du 3 novembre 2008, relatif au Plan directeur communal suite à la procédure de consultation publique. Après avoir analysé vos observations, nous nous permettons, par la présente, de vous apporter les compléments d'information nécessaires :

Vous relevez que plusieurs mesures concernant le centre de Thônex et l'avenue Adrien-Jeandin préconisées par le projet de plan directeur vont dans le sens des habitants de votre quartier, tout en regrettant la lenteur de leur mise en place.

La constitution d'un groupe de travail inter administrations spécialement consacré à planifier et coordonner la réalisation des différents aménagements prévus va dans le sens de l'intercommunalité qui est l'une des options de travail de notre plan directeur.

Par ailleurs, nous vous apportons les précisions suivantes quant à la planification des travaux envisagés :

- Place de Graveson : suite au déplacement de la poste, un nouveau projet devrait voir le jour en 2009 pour une réalisation en 2010 ;
- Adrien-Jeandin : la commission "Circulation, transports, service du feu et protection civile" qui s'est réunie le 20 novembre dernier a validé la mise en place d'une voie de mobilité douce sur le chemin ; la demande d'autorisation sera effectuée au printemps 2009 ;
- relation rue de Genève/avenue Adrien-Jeandin : nous sommes actuellement en cours d'étude pour placer un giratoire à ce carrefour. Un rendez-vous aura lieu avec la Direction Générale de la Mobilité en janvier 2009 pour confirmer la faisabilité de ce projet.

./.

Jonction entre l'avenue de Thônex et la Route Blanche

La jonction souhaitée par le PDCom entre l'avenue de Thônex et la Route Blanche vise à offrir aux Thônesiens un accès direct à l'autoroute, mais sans passer par le chemin Petit-Senn non prévu à cette effet, ce qui est hélas le cas aujourd'hui.

Cette jonction est effectivement difficile à intégrer dans un site déjà fort occupé, ce qui ne doit pas empêcher de poursuivre les réflexions. En aucun cas une telle jonction ne devra entraîner un surcroît de trafic sur l'avenue Adrien-Jeandin, bien au contraire.

Avenue de Thônex

Les mesures préconisées à l'avenue de Thônex ont avant tout pour objectif de faciliter les relations entre les deux parties du quartier, à savoir la Mairie, la place des fêtes et l'accès au centre sportif d'un côté, l'école, l'église et le quartier d'habitation des Verchères de l'autre côté.

Fluidité du trafic

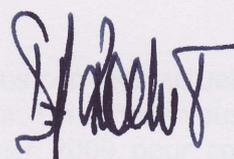
Concernant la formation de « bouchons » il n'existe aucune solution d'avenir pour les faire disparaître. Lorsqu'un lieu est rendu fluide, le bouchon se reforme d'autant plus ailleurs. Si tous les bouchons étaient fluidifiés, de nouveaux automobilistes, actuellement usagers des transports publics ou d'autres moyens de déplacement, viendraient profiter de cette fluidité retrouvée. A l'horizon 2030, les voitures pollueront peut-être beaucoup moins mais elles occuperont toujours un espace routier toujours plus grand, qu'il sera difficile, voire impossible, de mettre à disposition.

Traversée de la Rade

Concernant la traversée lacustre, le plan directeur communal rappelle l'importance accordée à ce projet et la nécessité pour notre commune de suivre ce dossier cantonal afin que cette future traversée et son prolongement sur la rive gauche contribue à améliorer véritablement les conditions générales de circulation tout en veillant à diminuer les nuisances que notre région connaît aujourd'hui.

Espérant avoir répondu à vos préoccupations et en vous remerciant de l'intérêt que vous portez à ce projet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

Au nom du Conseil administratif :



I. ROCHAT
Conseillère administrative
déléguée à l'urbanisme



COPIE

M. Philippe Decrey
Maire
Mairie de Thônex
56, chemin du Bois-des-Arts
1226 Thônex

Thônex, le 23 juin 2009

Concerne: Plan d'aménagement du quartier des Communaux d'Ambilly,
espaces publics et infrastructures

Monsieur le Maire,

Tout comme de nombreux habitants de notre Commune, j'ai eu l'occasion d'assister, le 27 avril 2009, au vernissage de l'exposition sur le projet de Plan localisé de quartier (PLQ) portant sur la première pièce urbaine des Communaux d'Ambilly. J'ai également pu m'entretenir, ce jour-là et par la suite, avec des représentants du groupe des promoteurs ainsi que des différents mandataires.

En ma qualité de Président d'une association de quartier du centre urbain de Thônex, je tiens à remercier toutes les parties pour l'effort qui a été consenti en vue d'informer la population sur ce projet. Nos différentes questions ont été reçues avec ouverture et volonté manifeste de communiquer.

Un point essentiel à nos yeux est toutefois resté sans réponse claire. Les posters et tableaux présentés par le bureau CITEC faisaient état du trafic automobile (TMJ) supplémentaire qui serait engendré par le projet MICA à un horizon de 15 ans, chiffres qui apparemment ont fait l'objet de concertations étroites avec la DGM. Ainsi, selon ces projections, le TMJ supplémentaire sur la route de Jussy serait de 5900 véhicules, dont 4100 sur l'avenue Tronchet à destination et/ou en provenance du centre urbain de la Commune. C'est ce dernier chiffre qui nous surprend, car selon tous les plans établis depuis bientôt 20 ans par la DGM et la Commune, le trafic de transit est censé passer prioritairement par l'axe route de Jussy/François-Jacquier/avenue de Thônex¹, et non par l'axe Tronchet/Jeandin, la réalité étant malheureusement toute autre.

Or les chiffres qui nous ont été présentés pourraient laisser penser qu'il y a une certaine volonté d'acceptation tacite du *statu quo*, ce qui serait, le cas échéant, tout à fait inacceptable pour les habitants du centre de Thônex qui connaît actuellement déjà un

¹ Axe qui doit en outre faire l'objet de mesures de fluidification.

trafic de près de 20.000 TMJ uniquement dans le sens nord-sud (route de Jussy - Pont de Sierne).

Aussi, nous comptons sur vous afin que nous puissions recevoir des explications claires sur ces chiffres ainsi que sur la planification de la mise en œuvre des mesures de fluidification des axes comme étant prioritaires selon les plans établis depuis fort longtemps, en vue de délester les axes secondaires et de quartier, de mieux y aménager la mobilité douce et de rendre enfin les rues et les quartiers plus conviviaux pour les habitants.

En vous remerciant une fois encore pour tous les efforts que vous déployez sur cet épineux dossier de la circulation à Thônex, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Comité de l'ARA

Ashwani Singh
16, avenue Adrien-Jeandin
Président

Copies:

- M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat, Président du Département du territoire
- M. Yves Delacrétaz, Directeur général, Direction générale de la mobilité
- M. Pascal Uehlinger, Conseiller municipal, Président de la Commission "Urbanisme et développement durable", Thônex
- M. Enrico Castelli, Conseiller municipal, Président de la Commission "Circulation, transports, service du feu et protection civile", Thônex
- M. François Fortuna, Secrétaire général adjoint technique, Mairie de Thônex
- Membres du Comité de l'ARA

Michel VERDAN
Avenue Adrien Jeandin 6
1226 THONEX

COPIE

Madame Isabelle ROCHAT
Conseillère administrative
Mairie de Thônex
58, ch du Bois des Arts
1226 THONEX

Thônex, le 5 janvier 2009

Madame la Conseillère administrative,

Suite à un entretien avec Monsieur Singh, président de l'ARA, je tiens à vous informer, en tant que propriétaire avec Mme Feurer de l'immeuble sis au 6 Adrien Jeandin que je partage totalement la position des membres de l'ARA particulièrement concernant l'étude en cours d'un giratoire au carrefour rue de Genève/ Adrien Jeandin.

Cette solution me semble en effet pour le moins aberrante car elle ne fera qu'augmenter le trafic déjà souvent engorgé sur cette voie déclarée de mobilité douce. Je prends pour argument les dernières mesures de trafic faite en 2006-2007 qui montrent clairement l'augmentation significative tant sur le plan du nombre de passages horaires que sur la vitesse des véhicules. Cette situation s'est de plus péjorée avec l'ouverture du parking du centre commercial en octobre dernier.

Certains commentaires sans mesure quantitative ont fait état dernièrement d'une diminution du trafic à ce carrefour durant l'aménagement des voies du tram l'été passé, ce qui pourrait justifier le giratoire en question.

Cette observation ponctuelle n'est absolument pas représentative de la situation réelle qui s'est développée durant l'été dernier et qui a entraîné des bouchons importants parfois jusque dans le périmètre route de Sous-Moulin, Petit Senn et Pelletier. Ceci a en effet été dû au fait que par manque de priorité claire, la plupart des usagers ont renoncé à utiliser l'avenue Adrien-Jeandin au profit de l'avenue de Thônex ou Pelletier. De plus ceci a eu lieu en grande partie durant une période estivale où le trafic était moins dense et où le parking de centre commercial n'était pas en service. J'en veux pour preuve le nombre de riverains de l'avenue Adrien Jeandin, dont je fais partie, qui ont préféré passer par l'avenue de Thônex puis rue

de Genève pour gagner les parkings et garages de l'avenue A Jeandin durant cette période !

En vous remerciant de l'engagement efficace dont vous avez fait preuve à ce jour pour l'aménagement de notre commune, je souhaite que ces commentaires retiennent toute votre attention et je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur ce sujet. Je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère administrative, l'expression de ma considération distinguée.

M Verdan

Copies :

Mr Ashwani Singh, Président de l'ARA

Mr Pascal Uehlinger, conseiller municipal, président de la commission «Urbanisme et développement durable »

Mr Enrico Castelli, conseiller municipal, président de la Commission «Circulation, transports, service du feu et protection civile »

Mme G Feurer



COPIE

Conseil administratif
Mairie de Thônex
58, chemin du Bois-des-Arts
1226 Thônex

Thônex, le 5 janvier 2009

Madame la Conseillère administrative,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Votre lettre du 23 décembre 2008, en réponse au courrier adressé par le Comité de l'Association Résidence Apollo à la Commune de Thônex le 3 décembre 2008 au sujet du Plan directeur communal a reçu toute mon attention.

Je tiens avant tout à vous remercier pour les précisions et les réponses apportées, ainsi que pour les efforts que vous déployez en faveur de la mobilité des Thônésiens.

Les mesures prévues sur la place de Graveson ainsi qu'en faveur de la mobilité douce sur l'avenue Adrien-Jeandin nous réjouissent tout particulièrement.

Malgré cela, certaines de nos préoccupations subsistent, voire se trouvent renforcées suite à la lecture de votre courrier. Aussi, au nom du Comité de l'Association Résidence Apollo, j'espère que vous en tiendrez compte lors des futures séances de travail inter-administrations ainsi que des différentes négociations que vous aurez à mener avec ces mêmes administrations. Elles se résument en quelques points:

Premièrement, je constate avec étonnement que le projet de rond-point situé au carrefour entre Tronchet/Jeandin et la rue de Genève cité dans votre courrier ne figure pas dans le PDComm¹, document pourtant présenté à la population en octobre 2008 après avoir certainement fait l'objet d'une mûre réflexion. La population n'a pas eu l'occasion de s'exprimer et, dans notre courrier du 3 novembre 2008, notre association n'a pas pu prendre position par rapport à ce projet qui tombe pour ainsi dire du ciel. Sans mettre en doute un instant la sincérité des intentions ayant motivé ce projet, il est fort probable que notre association s'y opposera pour les raisons exposées ci-dessous.

Il est en effet criant d'évidence que les bouchons sur les avenues Adrien-Jeandin et Tronchet ne sont pas le fait des riverains mais bien du trafic de transit nord-sud; pour preuve, ce trafic comprend non seulement les pendulaires mais même les tracteurs de betteraves récoltées en automne dans la région d'Arve-et-Lac qui se rendent jour et nuit à la Praille (et en reviennent). Dès lors, une fluidification de l'axe Jeandin/Tronchet par un rond-point au carrefour avec la rue de Genève ne ferait

¹ Ni même dans le PDComm de 1999.

qu'attirer encore plus le trafic sensé passer par l'axe av. de Thônex/François-Jacquier/rte de Jussy, axe que l'on dit et que l'on veut pourtant "principal" depuis de longues années mais qui ne l'est malheureusement que sur les plans; or c'est bien cet axe-là qu'il faut fluidifier avec une succession de ronds-points et/ou de passages sous route, afin de délester les réseaux "secondaires" ou de quartier qui ne doivent en principe desservir que les riverains et n'ont donc nul besoin d'être "fluidifiés" puis qu'ils ne sont pas sensés être encombrés. Cet argument a d'ailleurs été utilisé à bon escient, et apparemment avec succès, dans les projets d'aménagement du trafic du mail central des Communaux d'Ambilly.

Ensuite, j'ai lu et entendu deux arguments forts différents pour tenter de justifier une éventuelle liaison entre l'av. de Thônex et la route de Malagnou, ce qui fait que je ne sais pas à ce jour si le principal moteur de ce projet se trouve être la Commune ou la DGM: desservir la future gare du CEVA à Chêne-Bourg² et offrir, aux habitants de Thônex, un accès direct au réseau autoroutier français³. Je ne répéterai pas ce que nous avons déjà exprimé précédemment quant à notre appréciation de l'utilité objective d'une telle liaison - et tant mieux si elle ne se réalise pas -, mais il est pour moi évident que si elle venait à se réaliser, elle engendrerait du trafic supplémentaire sur l'avenue Adrien-Jeandin, à plus forte raison si les feux au niveau de la rue de Genève sont remplacés par un rond-point!

La ville de Thônex a la chance d'être bien desservie par les transports publics. Ils sont d'ailleurs fort utilisés et leur capacité semble déjà saturée. Malgré certaines prises de position dans notre premier courrier qui se voulaient un tant soit peu provocatrices, mon but n'est pas, dans ces lignes, d'entrer plus loin dans un débat ou d'entretenir une quelconque polémique sur la place respective de l'automobile et des transports publics pour assurer la mobilité dans notre région. A l'échelle de la Commune et de notre quartier, j'espère toutefois que toutes les administrations concernées seront à même de développer une vision, de travailler ensemble, de définir des plans cohérents et de les mettre en œuvre dans des délais raisonnables.

Or une telle cohérence consiste notamment à fluidifier les axes principaux afin de délester les rues secondaires et de quartier. Je suis convaincu que le Conseil administratif de Thônex en est pleinement conscient et qu'il saura défendre les intérêts des habitants chaque fois que cela s'avérera nécessaire et possible.

Je vous adresse ce courrier avant d'avoir pu réunir notre Comité en vue de l'urgence imposée par le fait qu'un rendez-vous sur les lieux est prévu en janvier 2009, avec la DGM, pour confirmer la faisabilité du projet du rond-point.

² Ce qui est difficilement compréhensible: on ne voit en effet pas selon quel scénario d'origine et de destination un automobiliste circulant sur la route de Malagnou ou l'autoroute A 40 verrait l'utilité de se rendre à la gare du CEVA de Chêne-Bourg en passant par l'avenue de Thônex, François-Jacquier, Peillonex et François-Perréard, ou inversement...

³ Ou, devrait-on dire, le réseau "régional"...

Or un tel rond-point pourrait être envisagé un jour - en effet et bien qu'il ne paraisse pas indispensable, pourquoi pas - mais uniquement lorsque Tronchet et Jeandin ne desserviront principalement que les riverains et que les différents aménagements en vue de la fluidification des axes principaux auront enfin été réalisés.

En vous remerciant d'avance au nom du Comité de notre association de bien vouloir tenir compte de ces remarques, je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, mes meilleures salutations ainsi que mes meilleurs vœux pour 2009.

Ashwani Singh
Président

Copies:

- Membres du Comité de l'ARA
- M. Pascal Uehlinger, Conseiller municipal, Président de la Commission "Urbanisme et développement durable"
- M. Enrico Castelli, Conseiller municipal, Présent de la Commission "Circulation, transports, service du feu et protection civile"
- M. François Fortuna, Secrétaire général adjoint technique, Mairie de Thônex

Monsieur Philippe Decrey
Maire
Mairie de Thônex
58, chemin du Bois-des-Arts
1226 Thônex

Thônex, le ____ avril 2010

Concerne : enquête publique n°1684 portant sur le plan localisé de quartier (PLQ)
n°29743

Monsieur le Maire,

J'ai pris connaissance des documents relatifs au plan susmentionné dans le cadre de la procédure d'enquête publique portant sur la première phase de l'urbanisation des Communaux d'Ambilly.

Habitant le centre de Thônex, j'ai appris avec consternation que les prévisions portant sur le trafic motorisé supplémentaire induit par l'urbanisation des Communaux d'Ambilly à un horizon de 15 ans serait d'une moyenne de près de 6000 véhicules par jour sur la seule route de Jussy en direction et en provenance du centre urbain de Thônex, sans parler du trafic induit sur d'autres axes et dans d'autres directions. Vous n'ignorez pas que cet axe nord-sud est déjà saturé.

Pour que ce projet soit accepté par la population de Thônex, il est donc impératif qu'il soit accompagné de mesures de concentration et de fluidification du trafic.

La mise en site propre des lignes TPG depuis Ambilly jusqu'à la rue de Genève (route de Jussy et avenue Tronchet), avec la mesure complémentaire consistant à diriger préférentiellement le trafic individuel motorisé vers l'axe François-Jaquier/avenue de Thônex plutôt que l'axe Tronchet/Jeandin iraient dans le sens souhaité. Le but de la présente est de vous demander d'en faire une condition formelle, afin notamment que les plans directeurs communaux vieux de plus de 20 ans seraient enfin respectés...

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à mes remarques portant sur l'aménagement de la circulation à Thônex en rapport avec l'urbanisation des Communaux d'Ambilly, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses.

Département des constructions
et des technologies de l'information
Direction générale de l'aménagement du territoire
Case postale 224
1211 Genève 8

Thônex, le ____ avril 2010

Concerne : enquête publique n°1684 portant sur le plan localisé de quartier (PLQ)
n°29743

Messieurs,

J'ai pris connaissance des documents relatifs au plan susmentionné dans le cadre de la procédure d'enquête publique portant sur la première phase de l'urbanisation des Communaux d'Ambilly.

Habitant le centre de Thônex, j'ai appris avec consternation que les prévisions portant sur le trafic motorisé supplémentaire induit par l'urbanisation des Communaux d'Ambilly à un horizon de 15 ans serait d'une moyenne de près de 6000 véhicules par jour sur la seule route de Jussy en direction et en provenance du centre urbain de Thônex, sans parler du trafic induit sur d'autres axes et dans d'autres directions. Vous n'ignorez pas que cet axe nord-sud est déjà saturé.

Pour que ce projet soit accepté par la population de Thônex, il est donc impératif qu'il soit accompagné de mesures de concentration et de fluidification du trafic.

La mise en site propre des lignes TPG depuis Ambilly jusqu'à la rue de Genève (route de Jussy et avenue Tronchet), avec la mesure complémentaire consistant à diriger préférentiellement le trafic individuel motorisé vers l'axe François-Jaquier/avenue de Thônex plutôt que l'axe Tronchet/Jeandin iraient dans le sens souhaité. Le but de la présente est de vous informer de mon opposition formelle au projet dans l'état ainsi que de mon exigence que les plans directeurs communaux vieux de plus de 20 ans concernant l'axe privilégié pour le trafic nord/sud soient enfin respectés.

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à la présente, je vous adresse, Messieurs, mes meilleures salutations.

Copie: Mairie de Thônex, 58, chemin du Bois-des-Arts, 1226 Thônex